

EDITORIAL

Les membres du Conseil Municipal vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2019. Après une année 2018 mouvementée sur le plan social, nous vous souhaitons de retrouver la sérénité dans vos foyers respectifs ainsi qu'une bonne santé, facteur nécessaire à notre quotidien.

Depuis mi-novembre 2018, un mouvement populaire exprimant des revendications sociales, s'est créé sous la bannière «*gilets jaunes*». Ces revendications multiples, diverses, souvent exprimées d'une façon désordonnée et sans véritable porte-paroles, ont un point commun qui se nomme «*le pouvoir d'achat*». Ce mouvement qui repose sur une réelle revendication, de part il est vrai, de prélèvements obligatoires qui augmentent progressivement tous les ans, depuis bientôt une quarantaine d'années. Il est désormais urgent de réformer d'une manière profonde et durable la fiscalité qui impacte les particuliers et les entreprises, afin de créer une nouvelle répartition des impôts basée sur une équité fiscale

en fonction des revenus de chacun, permettant de redonner du pouvoir d'achat, au foyer les plus modestes et aux retraités entre autres.

Ceci étant dit, après le temps des manifestations doit venir le temps de la discussion et de la négociation, afin d'obtenir des solutions acceptables pour tous. Comme disait Henry FORD, il y a plus d'un siècle, «*se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite*».

Les manifestations actuelles font le lit des casseurs et de ceux qui veulent s'attaquer à la démocratie républicaine avec des comportements intolérables et qui doivent être sévèrement condamnés. **La liberté de tous est un droit, le respect du bien public, de la république et de ceux qui l'incarnent est un devoir.**

Jean DEJEAN



CONSEIL MUNICIPAL

Travaux

Pour le premier semestre 2019, des travaux seront réalisés soit en régie, notamment l'entretien des bâtiments communaux, du débroussaillage, des remises en état et l'entretien d'espaces verts, en particulier dans le village; soit par la communauté de communes avec la réalisation d'une première tranche de travaux de curage de fossés, rénovation de la voirie communale : de l'église au pont communal ainsi qu'une partie de la voirie du «*Mesurié*» par du goudronnage en tri-couches et entretien d'autres voies communales effectué en régie.

Visite de Mme La Sous-Préfète

A l'initiative des conseillers départementaux, de Mme Marie-France VILLAPLANA et M. Jacques LAFFARGUE, Mme Agnès BONJEAN, nouvelle sous-préfète de

l'arrondissement de PAMIER, a rendu visite à chaque maire des neuf communes du Terrefort le 30 novembre dernier. Un moment d'échanges très fructueux au cours duquel furent évoquées les problèmes de chaque commune, ainsi que des sujets d'actualité. Entretien également nécessaire pour pérenniser les bonnes relations entre les élus et l'état. A cette occasion, Mme La Sous-Préfète a pu aussi apprécier la cuisine gastronomique du Terrefort au cours d'un déjeuner pris à la Ferme Auberge du Bascou de MADIÈRE.

Accueil des nouvelles familles

Le samedi 17 novembre dernier, le Conseil Municipal avait convié les nouvelles familles récemment installées dans notre commune à

une réception de bienvenue dotée par un apéritif dinatoire. 22 familles sur les 28 invitées, qui ont pu se libérer ont répondu présentes. Cette rencontre a permis aux nouvelles familles de se connaître, et d'échanger avec les élus de la commune dans un esprit à la fois convivial et positif, et toujours enrichissant. ■



VIE SOCIALE... ET... ÉCONOMIQUE

Activités professionnelles

Le recensement de la population actuellement en cours permet de constater une augmentation du nombre de résidents dans notre commune et, en parallèle, l'arrivée de nouvelles activités professionnelles, dont on ne peut que se réjouir. A ce jour, la situation se présente comme suit :

- **RAFFIT Vincent** : Menuisier – Ebéniste. «*Petite plaisance*» 09100 Madière tél 06 78 82 48 85
- **BOIS DU TERREFORT** : Exploitation forestière -Achat et vente de bois - MAZIER Joan «*Roubi*» 09100 Madière 06 71 86 96 61
- **JUHEL Jérôme** : Ferronnerie traditionnelle et Ferronnerie d'art pour particulier et professionnel «*Counillas*» 09100 Madière 06 77 76 91 36
- **ROLANDO Sylvain** : Electricité générale et domotique. Installation, dépannage et mise en conformité. «*Le village*» 09100 Madière 06.21.08.19.88
- **LA FERME DU BASCOU** : Ferme au-

berge et chambres d'hôtes. Produits de la ferme. LE REÛN Nadine et Dominique. «*Le Bascou*» 09100 Madière 05 61 60 00 49

- **G.A.E.C MASSAT** : Produits fermiers - Elevages et transformation à la ferme. «*Le Mesurié*» 09100 Madière 06 01 96 96 01
- **LE G.A.E.C de ROUJOLIS** : Produit de la ferme - Ventes de fromages au lait cru de vache. LISCHKE Anna «*Roujolis*» 09100 Madière 06 51 10 83 32
- **LE RUCHER DE MAÏWENN** : Apiculture - Production et vente de miel cru. LE PAPE Yann «*Gouses*» 09100 Madière 06 62 53 83 31
- **PLAT-NET-SANS-GENE** : Charcuterie, Conserves, Plats cuisinés sans gluten. ROUILLON Christine - adresse de l'activité : «*le Poticyre*» Madière 06 77 47 83 49
- **DU MAZAGE DE MASCAYENNE** : Elevages canine de Golden-Retrieveur. ESTEVE Yannick «*les Houstesses*» 09100 Madière 05 61 69 69 00

• **AMIEL Sabine** : Assistante maternelle «*Le Bayle*» 09100 Madière 06 77 55 81 99

«Lettre du centenaire» de la guerre 1914 - 1918

Les personnes passionnées par l'histoire de la guerre 1914 - 1918 en Ariège, peuvent se procurer en mairie la «*lettre du centenaire*», éditée trois fois par an par les «*Archives Départementales*» du Conseil Départemental.

Médiathèque

Nous rappelons que la médiathèque d'ESCOFFE, située rue du Couloumié est à la disposition des citoyens du Terrefort et ouverte au public le mercredi de 15 h à 18 h, et le samedi de 10 h à 12 h.

Bureau de poste.

Le bureau de poste d'ESCOFFE est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h00. Pour d'autres informations, vous pouvez appeler le 05.34.01.75.87. ■

INFOS PRATIQUES

Remplacement des compteurs EDF
Rouplant premier semestre 2019, le groupe ENEDIS (ex E.R.D.F.) procédera, par l'intermédiaire d'un prestataire de services, au changement des compteurs E.D.F qui seront remplacés par les nouveaux compteurs LINKY, sur l'ensemble du territoire de notre commune. Tous les propriétaires recevront prochainement un courrier du groupe ENEDIS donnant toutes les informations nécessaires sur le déroulement de cette opération. Débutée le 1er décembre 2015 par la ville de FOIX, l'installation des nouveaux compteurs concernent pour ce premier semestre 2019, les communes de MADIÈRE et UNZENT pour le canton de PAMIER 1.

Boîtes aux lettres

Selon les vœux des services de la Poste, nous vous demandons de bien vouloir inscrire sur vos boîtes aux lettres, le ou les noms et prénoms des résidents en gros caractères et lisibles (ainsi que le numéro pour ceux qui résident dans les lotissements), afin que les agents chargés de la distribution du courrier puissent accomplir leur mission avec efficacité et précision.

Incinération des végétaux (rappel)

Désormais, c'est le ministère de la Santé et non plus le ministère de l'Environnement qui a la responsabilité de la gestion de l'incinération des végétaux secs et verts sur pieds ou issus de coupe et de tonte. En résumé, le brûlage des déchets verts des particuliers et des collectivités à l'air libre est strictement interdit. Les textes rappellent que l'élimination des déchets verts peut et doit s'effectuer par des procédés respectueux de l'environnement et de la santé : broyage sur place, apport en déchetterie ou valorisation directe. Le calendrier des brûlages et

période d'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles (hors déchets vert) est le suivant :

- 1) Interdiction totale de brûlage du 1er juillet au 15 septembre
- 2) Du 1er janvier au 30 juin et du 16 septembre au 31 décembre, autorisé avec déclaration préalable en mairie pour les surfaces inférieures à 15 hectares.
- 3) Pour les surfaces supérieures à 15 hectares, déclaration et soumis à autorisation.

Merci de respecter ces prescriptions pour des raisons de sécurité et le bien être de tous

Recensement militaire

Tous les adolescents, garçons et filles, doivent se faire recenser obligatoirement dès l'âge de 16 ans en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité, et de préférence dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire. Un document officiel leur sera délivré à cet effet, attestant du recensement, et nécessaire ensuite pour se présenter à certains examens

Le CAUE au service des particuliers

Le Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège, organisme départemental de conseils et d'informations dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, et de l'environnement qui est situé au 10, rue Rhin et Danube à Foix, donne gratuitement des conseils aux personnes qui ont un projet de construction d'une maison d'habitation ou un bâtiment agricole, agrandir ou réhabiliter un bâtiment, créer un gîte, un atelier artisanal ou un commerce... Si vous avez un projet, avant de réaliser les plans du bâtiment et de définir le lieu de son implantation, n'hésitez pas à prendre contact avec le C.A.U.E. en appelant le 05 34 09 78 30 afin

d'obtenir un conseil agréé, qui vous donnera les conseils et les recommandations nécessaires sur le plan architectural en fonction des normes à respecter.

Fondation 30 Millions d'amis

Victime de leur succès sur le plan national, la Fondation 30 Millions d'amis nous informe qu'elle n'est plus en mesure d'assumer gratuitement la stérilisation des chats et de ce fait, qu'elle ne renouvelle pas les conventions actuelles de partenariat passées avec les différentes collectivités territoriales. Désormais, les personnes concernées par la stérilisation des chats, devront prendre en charge le coût de cette opération.

Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

VEOLIA eau 05 61 67 19 65 : uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie
SMECTOM 05 61 68 02 02
N'hésitez pas à contacter le SMECTOM DU PLATAUREL pour le ramassage des encombrants et des déchets verts dont les trois premiers enlèvements (par an) sont gratuits.
Gendarmerie Nationale de Pamiers : 05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.
Le Maire : 05 61 67 12 93
Portable : 06 67 19 89 96
Mairie : 05 61 67 14 50
Site internet : www.madiere.fr ■

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le service «*Habitat - Logement*» de la Communauté de Communes, renseigne gratuitement tous les administrés qui souhaitent connaître tous les renseignements sur des aides et subventions

attribuées dans le cadre de la rénovation de l'habitat. Pour cela, il convient de s'adresser, avant le début des travaux, au service «*Habitat - Logement*», M. Frédéric COIFFARD, Technicien qui reçoit

sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le mercredi et vendredi, le matin de 8h30 à 12h00. Téléphoner au 05 34 01 21 73 ou au 06 87 99 28 67 ■

INFO SANTE le regard du professionnel

Les Troubles Spécifiques des Apprentissages (TSA) «*Dys moi tes maux*»

Les troubles des apprentissages scolaires regroupent des pathologies telles que la dyslexie (écrit, lecture), la dysorthographe (orthographe), la dysgraphie (écriture avec graphisme uniquement), la dysphasie (langage oral), la dyscalculie (compétences logico-mathématiques), la dyspraxie (coordination, gestes), le Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité / TDA-H (attention).

Ces troubles correspondent à une atteinte durable et persistante affectant une ou plusieurs fonctions cognitives. Ils surviennent

chez un enfant d'intelligence normale et d'un niveau scolaire normal, ni d'un contexte familial défaillant, ni d'un manque de volonté d'apprendre. Il est important de les distinguer de la «*simple difficulté*». Ils peuvent engendrer une grande souffrance psychique s'ils ne sont pas pris en compte.

Votre enfant rencontre des difficultés d'apprentissages scolaires, il s'agit peut-être d'un trouble spécifique des apprentissages. Il est donc important de pouvoir l'identifier afin de mettre en place des aides et aménagements scolaires adaptés. Pour cela, il faut consulter afin d'obtenir des avis concertés

de plusieurs spécialistes. En effet, il s'agit de plusieurs professionnels seuls les bilans de plusieurs complexes nous permettent de poser un diagnostic. Vous pouvez demander des conseils de professionnels libéraux tels que les psychologues-neuropsychologues, les orthophonistes, les psychomotriciens, les ergothérapeutes, etc., mais aussi auprès de l'école (psychologue scolaire, médiateur et infirmier), du médecin traitant, du pédiatre, de l'hôpital, des structures sanitaires ou médico-sociales (CAMSP, CMP...), des associations de parents...

Sylvie DUMALIN

Psychologue-Neuropsychologue

Site Internet

Pour l'année 2018, le site «*www.madiere.fr*», a eu 3342 pages vues pour 1389 visites venant de 29 pays différents. Soit, pour la «*page d'accueil*» 1076 vues, pour la rubrique «*Contact*» 199 vues, 179 vues pour «*Activités Economiques*», 115 vues pour les «*Bulletins d'Informations*», 110 vues pour la rubrique «*Associations*», 95 vues pour le «*Mini-Golf*»... ■

Associations

Bien vivre à Madière

Une réunion aura lieu le 29 janvier à 20h30 à la salle polyvalente. A l'ordre du jour : la mise en place des projets culturels pour 2019. ■



Etat civil

Naissance :

- le 1er novembre 2018 : naissance de TIALYS GOMES au foyer de Alexandra GRONDIN et Yoan GOMES

Quelques anniversaires de mariage :

- Ils se sont mariés à Madière, il y a :
 - 55 ans (noces d'or) : Aimé ROUZAUD et Pierrette BLANDINIÈRES
 - Jean-Marie SANEGRE et

Paulette MASSAT

- Jean-Jacques FAUROUX et Nicole LACOSTE
- 60 ans (noces de diamant) : Jeannot CHARRY et Pierrette AURIOL ■